



www.ufolep.org

Une autre idée du sport

# GUIDE ADMINISTRATIF de L'ORGANISATEUR d'ÉPREUVES et de MANIFESTATIONS SPORTIVES

B.R.S. – Cyclo-Cross – Cyclospor  
Cyclotourisme - Épreuves Combinées - V.T.T.

# S O M M A I R E

- A. Démarche à entreprendre pour organiser une épreuve sportive avec emprunt de voies publiques ou privées
- B. Informations pratiques – Réglementation Préfectorale  
Quelques textes – décrets
- C. Récapitulatif des pièces à fournir
- D. Documents-type pour une EPREUVE SPORTIVE  
[BRS / CYCLOCROSS / CYCLOSPORT / COURSES VTT / ÉPREUVES COMBINÉES]
  - 1> DEMANDE D'ORGANISATION D'ÉPREUVES SPORTIVES
  - 2> Identification du circuit
  - 3> Liste des signaleurs
  - 4> Autorisation et Avis de passage des communes
  
  - 5> Demande d'autorisation d'une épreuve cycliste sur route
  - 6> Règlement Épreuve Cyclo sportive
  
  - 7> Demande d'autorisation d'organisation d'une épreuve cyclo-cross
  - 8> Demande d'autorisation de passage d'une épreuve cyclo-cross
  - 9> Règlement d'une épreuve cyclocross
  
  - 10> Demande d'autorisation d'organisation d'une épreuve VTT
  - 11> Demande d'autorisation de passage d'une épreuve VTT
  
  - 12> Demande d'autorisation d'une épreuve BRS
  - 13> Règlement Épreuve BRS

*NB : ne pas oublier de joindre le plan du circuit en 10 exemplaires et l'attestation des secours*

- E. Documents-type pour une MANIFESTATION SPORTIVE  
[CYCLOTOURISME / VTT]
  - 1> DEMANDE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES
  - 2> Identification du circuit
  - 3> Avis de passage des communes
  
  - 4> Avis de passage d'une randonnée cyclotourisme
  - 5> Règlement d'une randonnée cyclotourisme
  
  - 6> Avis de passage d'une randonnée VTT
  - 7> Autorisation de passage chemins privés
  - 8> Règlement d'une randonnée VTT

*NB : ne pas oublier de joindre le plan du circuit en 10 exemplaires*

## A Démarche obligatoire à suivre pour toute organisation d'épreuves

**1) DEPOT DU DOSSIER** à l'UFOLEP 78 pour y être validé avant d'être transmis à la Préfecture des Yvelines ou la Sous Préfecture concernée.

**Rappel** : toute épreuve UFOLEP doit être inscrite au calendrier départemental et avoir *l'aval du Comité départemental* au préalable.

### NE PAS TRANSMETTRE LE DOSSIER DIRECTEMENT A LA PRÉFECTURE

Dépôt du Dossier ...	CYCLOSPORT	CYCLOCROSS	CYCLOTOURISME	B.R.S.
	COURSE V.T.T.		RANDONNÉE V.T.T.	

#### ÉPREUVES ORGANISÉES SUR UN SEUL DÉPARTEMENT

UFOLEP78	8 semaines	8 semaines	6 semaines	8 semaines
Préfecture	6 semaines	6 semaines	1 mois	6 semaines

#### ÉPREUVES ORGANISÉES SUR PLUSIEURS DÉPARTEMENTS

UFOLEP78	3 mois ½		3 mois ½	3 mois ½
Préfecture	3 mois		3 mois	3 mois

Les semaines ou mois annoncés sur le tableau correspondent aux délais (avant le jour de la manifestation) de dépôt de dossier.

### **2) PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :**

La demande COMPLETE, avec TOUTES LES PIÈCES (Cf. tableau récapitulatif) dans le respect des délais ci-dessus.

NB : 1 demande par épreuve organisée

## B INFORMATIONS PRATIQUES

- Les épreuves combinées suivent le régime des épreuves cycloport ou des cyclo-cross dans le cas d'emprunt de routes communales, départementales ou nationales (duathlon - biathlon - triathlon - bike and run (V.T.T. Cross)). Effectuer si nécessaire les démarches auprès des privés comme en V.T.T. ou cyclo-cross.
- L'organisation de l'épreuve doit préciser le nombre de voitures prévues sur le trajet.
- Le fléchage sur route est toléré dans la mesure où l'organisation l'efface si tôt l'épreuve terminée.
- Utiliser obligatoirement de la peinture à l'eau.
- Dans le cas où la D.D.E. serait obligée d'assurer le nettoyage, il sera à la charge de l'organisation.
- Sur le plan du circuit, utiliser des croix, flèches pour indiquer le sens de rotation, les panneaux stop, feux... (Plus facile à repérer pour les photocopies).
- LES SECOURS - circulaire ministérielle du 25 mai 2004. « *Les dispositions ci-dessous s'appliquent à toutes les formes de compétition se disputant sur la voie publique, et notamment les épreuves de cyclo-cross et de VTT. Dans l'hypothèse d'une épreuve disputée dans une enceinte ne relevant pas du domaine public, il convient d'appliquer les mêmes dispositions* ».

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve		
	Circuit égal ou inférieur à 10 km	Circuit supérieur à 10 km	Ville à ville ou par étapes
Signaleurs statiques ou à moto aux points stratégiques où il faut rendre l'épreuve prioritaire	OUI	OUI	OUI
Deux secouristes titulaires de l'AFPS	OUI	OUI	OUI
Ambulance	NON	OUI	OUI
Médecin	NON	Joignable et disponible à tout moment	OUI
Dispositif de secours <sup>(1)</sup>	OUI	OUI	NON

(1) Un local ou un lieu matérialisé (véhicule sanitaire) avec un brancard, des couvertures et des trousse de secours pour assurer les premiers soins, par les deux secouristes mentionnés ci-dessus.

- « *Compte tenu de la diversité des épreuves cyclistes organisées sur la voie publique et de la difficulté d'établir un principe général en matière de dispositif prévisionnel de secours, la structure à mettre en place doit être adaptée à l'importance de l'épreuve et à la nature du parcours* ».
- Pour les personnes non licenciées, elles devront obligatoirement fournir :
  - un certificat médical datant de moins de trois mois,
  - une copie de leur responsabilité civile (Assurance).

## ASPECTS REGLEMENTAIRES RELATIFS à l'ORGANISATION des EPREUVES SPORTIVES

*N'impliquant pas la participation de véhicules à moteur  
(Arrêtés ministériels du 1er Décembre 1959 et du 17 Février 1961)*

### DELAI POUR LE DEPOT DES DOSSIERS :

Pour les épreuves pédestres, cyclistes...

- 3 mois lorsque l'épreuve se déroule sur plusieurs départements
- 6 semaines lorsqu'elle se déroule sur un seul département

Ces délais sont impératifs et il ne sera accepté aucun dossier qui ne les respecterait pas.

### COMPOSITION DES DOSSIERS :

- imprimé de demande ci-joint complété et signé fourni par la Fédération d'affiliation, les services de la Jeunesse et des Sports ou les Services Préfectoraux
- le règlement de l'épreuve (**précisant l'obligation d'un certificat médical pour les non licenciés**)
- **une attestation d'assurance** ou à défaut engagement de souscrire un contrat conforme à la réglementation.
- **les documents concernant le circuit :**
- notice précisant la nomenclature des routes empruntées et les itinéraires précis dans les agglomérations traversées (les lieux de départ et d'arrivée devront être indiqués très exactement)
- itinéraire détaillé **comportant le dispositif de sécurité avec la répartition des signaleurs tout au long du parcours** (extrait de carte routière et cas échéant, plan détaillé de la partie itinéraire situé en agglomération (**comportant à l'encore noire tout le tracé de l'épreuve**)).
- **l'engagement de l'organisateur de prendre en charge les frais de service d'ordre exceptionnel et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents ou aux organisateurs**
- liste de signaleurs conforme au modèle ci-joint (nombre à déterminer avec les services de Police ou de Gendarmerie).

### Loi du 16 Juillet 1984

### LES FEDERATIONS - art. 18

« Toute personne physique ou morale de droit privé, autres que celles visées à l'art. 16, qui organise une manifestation sportive ouverte aux licenciés des fédérations sportives et donnant lieu à remise de prix d'une valeur globale supérieure à 1500€, doit demander l'agrément de la fédération intéressée... »

#### **SURVEILLANCE MEDICALE - art. 35**

« La participation aux compétitions organisées par chacune des fédérations visées à l'art. 16 est subordonnée à la présentation d'une licence portant attestation de délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline concernée ou, pour les non licenciés, à la présentation de ce seul certificat médical pour les épreuves qui leur sont ouvertes. Le non respect de cette disposition donne lieu à sanctions ».

#### **ASSURANCE 1 - art. 37**

« Les groupements sportifs souscrivent pour l'exercice de leur activité un contrat d'assurance couvrant leur responsabilité... ».

« Ces contrats d'assurances couvrent la responsabilité civile du groupement sportif, de l'organisateur, de leurs préposés et celles des pratiquants du sport ».

Article complété par le décret n° 91-582 du 19 Juin 1991

#### **2 - art. 38**

« Les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel ».

#### ***Décret n° 92-753 du 3 Août 1992***

Ce décret prévoit que l'autorisation pour une course peut être subordonnée à la présence de signaleurs agréés par l'autorité administrative, notamment lorsque l'épreuve ne dispose pas d'un encadrement de police ou de gendarmerie suffisant.

Ces signaleurs doivent être identifiables au moyen d'un brassard marqué « **COURSE** » et être en possession d'une copie de l'arrêté autorisant la course.

*Leur mission consiste uniquement à signaler aux autres usagers de la route, le passage de la course et la priorité qui s'y rattache. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de police et ne peuvent en aucun cas et d'aucune manière s'opposer à la circulation ou au passage d'un usager qui ne respecterait pas cette priorité, mais dans pareille situation, ils doivent en rendre compte immédiatement et avec le plus de précision possible à l'officier de police judiciaire ou l'agent de police judiciaire le plus proche, présent sur la course.*

Dans le cas d'absence ou d'insuffisance du nombre des signaleurs, il pourra être imposé aux organisateurs de passer, à leurs frais, toutes conventions nécessaires avec les services de police ou de gendarmerie. A défaut d'engagement, de prendre en charge ces frais, la course pourra ne pas être autorisée.

#### **Arrêté préfectoral du 10 Octobre 1990**

#### **ITINÉRAIRES**

Certaines routes sont interdites aux épreuves sportives par arrêté préfectoral. Il convient d'en tenir compte pour l'établissement des itinéraires.

Des dérogations ne seront accordées qu'exceptionnellement, dans les seules hypothèses où aucun itinéraire de remplacement n'est possible. A cet effet, une demande de dérogation motivée devra être jointe aux dossiers dès leur envoi aux services habilités à autoriser l'épreuve.

*Pour tous renseignements complémentaires*

*Préfecture des YVELINES  
Bureau de la circulation - Épreuves sportives*

# DÉCRET

## TITRE VIII

**Dispositions concernant les manifestations sportives visées à l'article 8 du décret n° 55-1366 du 18 Octobre 1955**

### **ARTICLE 67 (arrêté du 15 Juin 1973)**

**Sont soumises à la déclaration prévue à l'article 8 du décret du 18 Octobre 1955 :**

**1° Les manifestations sportives comportant le classement des participants en fonction d'éléments n'imposant pas l'obligation d'effectuer un parcours dans le minimum de temps :**

Soit directement par la plus grande vitesse réalisée ;

Soit indirectement par la réalisation d'une moyenne imposée ou par le respect d'un horaire fixé à l'avance.

**2° Les manifestations sportives prévoyant la concentration en un point déterminé de la voie publique ou de ses dépendances de plus de vingt véhicules.**

### **ARTICLE 68 (arrêté du 1<sup>er</sup> Mars 1972, art 1<sup>er</sup>)**

« Les organisateurs des manifestations sportives définies à l'article précédent sont tenus de déposer auprès du Préfet du département du domicile de l'organisateur ou du siège de l'association organisatrice et en tout état de cause auprès du ou des Préfets des départements traversés, un mois avant la date de la manifestation, un dossier comportant » :

1° Une déclaration indiquant la date et la nature de la manifestation, les nom et adresse de l'organisation ou de l'association organisatrice ; le nombre approximatif des participants ;

2° Le parcours et l'horaire de la manifestation ;

3° Le programme ou le règlement de la manifestation.

### **ARTICLE 69 (arrêté du 1<sup>er</sup> Mars 1972, art. 2)**

Le ou les Préfets à qui la déclaration a été adressée, après consultation le cas échéant des autorités administratives locales intéressées, peut imposer toutes modifications que justifieraient les conditions de la circulation ou les exigences de la sécurité.

La décision prise est aussitôt portée à la connaissance des organisateurs et des autres Préfets intéressés.

## C RECAPITULATIF DES DOCUMENTS NECESSAIRES A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS ET/OU EPREUVES SPORTIVES

	Déclaration d'organisation de manifestations sportives	Demande d'organisation d'épreuves et manifestations sportives	Demande d'autorisation d'une épreuve cycliste sur route	Autorisations et avis de passage des communes traversées	Autorisations de passage Terrains... chemins privés	Extrait Plan de circuits + descriptif (cf. modèle)	Identification du circuit	Règlement de la manifestation <b>OBLIGATOIRE</b>	Liste nominative des signaleurs	Attestation d'assurance fournie par l'APAC	Attestation de l'organisme chargé du suivi médical
	1 exemplaire	1 exemplaire	1 exemplaire	1 exemplaire	1 exemplaire	10 exemplaires		1 exemplaire	1 exemplaire	1 exemplaire	1 exemplaire
CYCLOSPORT	NON	OUI	OUI	OUI (autorisation)	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
CYCLOCROSS	NON	OUI	OUI si emprunt d'un chemin communal, d'une RD, d'une RN	OUI (autorisation)	OUI	OUI si emprunt d'un chemin communal, d'une RD, d'une RN	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
CYCLOTOURISME	OUI	NON	NON	(Avis de passage)	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
RANDO V.T.T.	OUI	NON	NON	(Avis de passage)	OUI	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
COURSE V.T.T.	NON	OUI	OUI si emprunt d'un chemin communal, d'une RD, d'une RN	OUI (autorisation)	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
B.R.S.	NON	OUI	OUI	OUI (autorisation)	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

RD = Route Départementale  
RN = Route Nationale

Nous vous conseillons de prendre une **R.A.T. (Risques Activités Temporaires)** pour les personnes qui ne sont pas licenciées UFOLEP et qui participent à l'activité ou aident à l'organisation.

## D DOCUMENTS-TYPE POUR UNE ÉPREUVE SPORTIVE

Pour toutes épreuves avec **Classement** et ou **Chronométrage...**

- **CYCLOSPORT**
- **CYCLOCROSS**
- **COURSE VTT**  
**BRS**

**1 DEMANDE D'ORGANISATION D'ÉPREUVES SPORTIVES**

*Dossier concernant les épreuves pédestres et cyclistes.  
Soumis à Autorisation*

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX****INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :****DISCIPLINE :****DATE DE L'ÉPREUVE :****COMMUNE :****ORGANISATEUR :****1 ASSOCIATION SPORTIVE Type Loi 1901**

Dénomination exacte :

Siège Social :

Fédération d'Affiliation : **UFOLEP**

Numéro d'affiliation Fédérale :

Nom, Adresse, Numéro de téléphone, fax du responsable de l'organisation :

Epreuve inscrite au Calendrier Fédéral : OUI – NON

**RENSEIGNEMENTS concernant L'ÉPREUVE**

Nature de l'épreuve :

Horaires de l'épreuve :

Lieu de départ :

Lieu d'arrivée :

Distance parcourue :

Postes de ravitaillement : (Courses pédestres &lt;20 km)

Catégories d'âges :

Surveillance médicale :

Organisation de la sécurité :

Nombre de commissaires de course ou de signaleurs\* : (joindre la liste)

-Nombre de participants :

\*inférieur à 50

\*entre 50 et 100

\*supérieur à 100

\*voir notice jointe

**PIECES et ENGAGEMENTS complémentaires à fournir obligatoirement**

- *Le règlement de l'épreuve* (précisant l'obligation d'un Certificat Médical pour les non licenciés) Il est rappelé que tous les organisateurs ont l'obligation de se conformer aux règlements techniques adoptés par la Fédération de la discipline concernée
- *Un exemplaire signé de la police d'assurance ou attestation d'assurance*
- *Les documents concernant l'épreuve :*  
(Notes -plans - cartes indiquant précisément l'itinéraire)
- *Avis des Maires* des communes traversées
- *Engagement de l'organisateur* de prendre en charge les frais de service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve.

*Fait à* \_\_\_\_\_ *le* \_\_\_\_\_  
*Signature et cachet de l'organisateur*

## 2 IDENTIFICATION DU CIRCUIT

### 2-1 Notice explicative pour garnir l'imprimé d'identification circuit

Epreuve sur route de \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Page \_\_\_/\_\_\_

Repère	Ville/Lieu-dit	Carrefour	Direction	Route	Remarques
1					
2					
3					
4					

En cas de doute, garnissez cet imprimé avec l'aide des services municipaux	
Page ___/___	Lorsque plusieurs pages sont nécessaires, indiquez les numéros correspondants :
Repère	Commencez votre numérotation sur la ligne de départ. Mettez un numéro à chaque intersection, éventuellement numérotez aussi les points sensibles. Ces numéros peuvent vous servir pour positionner les signaleurs, pour donner des repères aux services d'assistance.
Ville/Lieu-dit	Indiquez les noms mentionnés sur le plan en annexe et ceux connus dans la région. Marquez les endroits traversés sans oublier ceux situés aux extrémités du circuit et aux changements de direction.
Carrefour	Répétez la route empruntée et les voies qui y débouchent.
Direction	Notez la direction de la prochaine ville importante. A défaut, ou s'il peut y avoir confusion, indiquez un lieu-dit, un édifice connu, un élément (stade, cours d'eau, ...) facilement repérable.
Route	Il s'agit de la route que l'on va emprunter, pas celle que l'on quitte. Nom de la rue, R.N. (route nationale), R.D. (route départementale), V.C. (voie communale). Ces abréviations sont suivies du numéro de la voie. Vous pouvez marquer en toutes lettres : accès Pompiers, voie privée, impasse.
Remarques	Cette colonne est facultative. Elle peut vous permettre de positionner vos signaleurs ; les services de police ou de gendarmerie vous indiqueront, peut-être, le nombre nécessaire globalement ou par point sensible. Indiquez tout renseignement que vous jugez utile.

## 2-2 IDENTIFICATION du CIRCUIT

Epreuve sur route de \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Page \_\_\_/\_\_\_

Repère	Ville/Lieu-dit	Carrefour	Direction	Route	Remarques
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

### 3 LISTE DES SIGNALEURS

*Organisateur :*

*Intitulé de l'épreuve :*

*Lieu :*

*Date de l'épreuve :*

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANC E	ADRESSE	N°PERMIS DE CONDUIRE	DATE DE DELIVRANC E	LIEU DE DELIVRANCE

## 4 AUTORISATION ET AVIS DE PASSAGE DES COMMUNES

INTITULE DE L'ÉPREUVE : \_\_\_\_\_

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

## 5 DEMANDE D'AUTORISATION de PASSAGE d'une EPREUVE CYCLISTE sur ROUTE

DEMANDE D'AUTORISATION de PASSAGE  
d'une EPREUVE CYCLISTE sur ROUTE

Lieu :

Date :

Madame, Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) \_\_\_\_\_ ai l'honneur de solliciter en ma qualité  
de Président de \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ dont le siège est à (adresse complète)  
: \_\_\_\_\_

l'autorisation, dans votre commune :

- d'organiser une épreuve cycliste sur route
- de faire passer une épreuve cycliste sur route

sous l'égide et en respect des règlements de l'UFOLEP (Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique)

à : \_\_\_\_\_ le (Date de l'épreuve) \_\_\_\_\_

avec \_\_\_\_\_ concurrents.

Heure de départ : Heure d'arrivée : \_\_\_\_\_

ou fourchette horaire de passage : \_\_\_\_\_

Nombre de voitures suiveuses : \_\_\_\_\_

Voies empruntées : \_\_\_\_\_

Je m'engage :

- ❶ à demander avant le départ, aux participants leur licence UFOLEP homologuée et carte catégorielle cyclospor.
- ❷ à faire respecter par les concurrents et les conducteurs des véhicules d'escorte, les prescriptions du Code de la Route, et de tous les règlements relatifs à la circulation routière, et notamment à l'utilisation sur tout le parcours de l'épreuve, d'une seule moitié de la voie, laissant l'autre moitié libre à la circulation.
- ❸ à prévenir en temps utile, les maires des communes traversées, de la date et de l'heure probable de passage de l'épreuve.
- ❹ à prendre en charge les frais de service d'ordre exceptionnel et autres, mis en place le cas échéant à l'occasion de l'épreuve et à assurer la réparation des dommages et dégradations de toute nature causés à la voie publique ou à ses dépendances, du fait des concurrents, des organisateurs ou de leurs préposés.

Je déclare être assuré auprès d'une Compagnie Française agréée par le Ministère des Finances et Affaires Economiques, suivant un contrat conforme au modèle B figurant en annexe de l'arrêté interministériel du 20 Octobre 1956 (J.O. du 06.11.56-p. 10575).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,  
(Signature et Sceau)

## 6 RÈGLEMENT ÉPREUVE CYCLOSPORTIVE

Intitulé de l'épreuve : \_\_\_\_\_

Club organisateur : \_\_\_\_\_

Epreuve ouverte aux cycloportifs de \_\_\_\_\_ catégories

Départ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heure(s) \_\_

Le fait d'être engagé, indique que le cycloportif aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

Pour s'engager, le cycloportif doit obligatoirement présenter sa **LICENCE UFOLEP** et sa **CARTE CYCLOSPORTIVE**.

### RAPPELS :

- **Les cycloportifs seront tenus de respecter le code de la route et ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.**
- **Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.**
- Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.
- Les cycloportifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.
- Tout cycloportif se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.
- Seule la décision des juges sera prise en compte pour le classement d'arrivée.
- Seules les réclamations écrites seront acceptées.
- Tout cycloportif qui coupe « la ligne » suivie par un autre participant, avant d'avoir deux longueurs d'avance, y compris celle de la bicyclette, sera déclassé.
- Il est interdit de tirer ou pousser un cycloportif ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

### SÉCURITÉ :

Tout signaleur doit être identifiable au moyen d'un brassard marqué « course » ou d'un baudrier puis être en possession de l'arrêté autorisant la course.

Des signaleurs seront placés aux endroits jugés dangereux et en fonction de l'autorisation.

Une ambulance est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve (Cf. réglementation en vigueur).

Les organisateurs se réservent le droit de statuer devant les cas non prévus par le présent règlement.

### RÉCLAMATIONS :

Les réclamations sont reçues **par écrit et après proclamation des résultats dans un délai de 48 heures** avec une caution (fixée à 50 € par le Comité Directeur UFOLEP78) qui sera remboursée si la réclamation s'avère fondée.

Elles seront examinées comme les cas particuliers avec la plus grande équité par la commission départementale.

Les réclamations verbales ou collectives de même que celles déposées dans des conditions irrégulières ou incomplètes, seront irrévocablement rejetées.

Cachet de l'association organisatrice

## 7 DEMANDE D'AUTORISATION d'ORGANISATION d'une EPREUVE de CYCLOCROSS

DEMANDE D'AUTORISATION de PASSAGE  
d'une EPREUVE CYCLISTE sur ROUTE

Lieu :

Date :

Madame, Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) \_\_\_\_\_ ai l'honneur de solliciter en ma qualité de Président de \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ dont le siège est à (adresse complète) : \_\_\_\_\_

l'autorisation, dans votre commune une épreuve de cyclocross sous les règlements de l'UFOLEP (Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique)

à : \_\_\_\_\_ le (Date de l'épreuve) \_\_\_\_\_

avec \_\_\_\_\_ concurrents.

Heure de départ : Heure d'arrivée : \_\_\_\_\_

ou fourchette horaire de passage : \_\_\_\_\_

Nombre de voitures suiveuses : \_\_\_\_\_

Voies empruntées : \_\_\_\_\_

Je m'engage :

- ❶ à demander avant le départ, aux participants leur licence UFOLEP homologuée et carte catégorielle cycloport.
- ❷ à faire respecter par les concurrents et les conducteurs des véhicules d'escorte, les prescriptions du Code de la Route, et de tous les règlements relatifs à la circulation routière, et notamment à l'utilisation sur tout le parcours de l'épreuve, d'une seule moitié de la voie, laissant l'autre moitié libre à la circulation.
- ❸ à prévenir en temps utile, les maires des communes traversées, de la date et de l'heure probable de passage de l'épreuve.
- ❹ à prendre en charge les frais de service d'ordre exceptionnel et autres, mis en place le cas échéant à l'occasion de l'épreuve et à assurer la réparation des dommages et dégradations de toute nature causés à la voie publique ou à ses dépendances, du fait des concurrents, des organisateurs ou de leurs préposés.

Je déclare être assuré auprès d'une Compagnie Française agréée par le Ministère des Finances et Affaires Economiques, suivant un contrat conforme au modèle B figurant en annexe de l'arrêté interministériel du 20 Octobre 1956 (J.O. du 06.11.56-p. 10575).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,  
(Signature et Sceau)

## 8 AUTORISATION de PASSAGE chemins privés, terrains... d'un CYCLOCROSS

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur : \_\_\_\_\_

Autorise le club de : \_\_\_\_\_

à passer sur mon terrain pour l'organisation d'une manifestation cyclocross UFOLEP dénommée :

\_\_\_\_\_ sous la

responsabilité de ses représentants.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature,

## 9 RÈGLEMENT ÉPREUVE CYCLOCROSS

Intitulé de l'épreuve : \_\_\_\_\_  
 Club organisateur : \_\_\_\_\_  
 Epreuve ouverte aux cyclocrosmen de \_\_\_\_\_ catégories  
 Départ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heure(s) \_\_

Le fait d'être engagé, indique que le cyclocrosman aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

Pour s'engager, le cyclocrosman doit obligatoirement présenter sa **LICENCE UFOLEP** et sa **CARTE CYCLOSPORTIVE**.

### RAPPELS :

- Les cyclocrosmen seront tenus de respecter le code de la route et ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.
- Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.
- Les cyclocrosmen devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.
- Tout cyclocrosman se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.
- Seule la décision des juges sera prise en compte pour le classement d'arrivée.
- Seules les réclamations écrites seront acceptées.
- Tout cyclocrosman qui coupe « la ligne » suivie par un autre participant, avant d'avoir deux longueurs d'avance, y compris celle de la bicyclette, sera déclassé.
- Il est interdit de tirer ou pousser un cyclocrosman ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

### SÉCURITÉ :

Tout signaleur doit être identifiable au moyen d'un brassard marqué « course » ou d'un baudrier puis être en possession de l'arrêté autorisant la course.

Des signaleurs seront placés aux endroits jugés dangereux et en fonction de l'autorisation.

Une ambulance est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve (Cf. réglementation en vigueur).

Les organisateurs se réservent le droit de statuer devant les cas non prévus par le présent règlement.

### RÉCLAMATIONS :

Les réclamations sont reçues **par écrit et après proclamation des résultats dans un délai de 48 heures** avec une caution (fixée à 50 € par le Comité Directeur UFOLEP78) qui sera remboursée si la réclamation s'avère fondée.

Elles seront examinées comme les cas particuliers avec la plus grande équité par la commission départementale.

Les réclamations verbales ou collectives de même que celles déposées dans des conditions irrégulières ou incomplètes, seront irrévocablement rejetées.

Cachet de l'association organisatrice

## 10 DEMANDE D'AUTORISATION d'ORGANISATION d'une EPREUVE V.T.T.

Documents identiques aux épreuves de cyclospor.

## 11 AUTORISATION de PASSAGE chemins privés, terrains... d'une épreuve VTT

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur : \_\_\_\_\_

Autorise le club de : \_\_\_\_\_

à passer sur mon terrain pour l'organisation d'une manifestation VTT UFOLEP dénommée : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ sous la responsabilité de ses représentants.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature,

## **12 DEMANDE D'AUTORISATION de PASSAGE d'une EPREUVE - BRS**

Idem que pour les autres épreuves cyclosporatives.

## **13 RÈGLEMENT ÉPREUVE BRS**

Idem que pour les autres épreuves cyclosporatives.

<b>E DOCUMENTS-TYPE POUR UNE MANIFESTATION SPORTIVE Cyclotourisme ou VTT</b>
--

Pour toutes épreuves sans Classement et sans Chronométrage...

- **RANDONNÉE CYCLOTOURISME**
- **RANDONNÉE VTT**

## 1 DEMANDE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

*Non soumise à autorisation mais à simple déclaration*

### RENSEIGNEMENTS GENERAUX

**INTITULÉ DE LA MANIFESTATION :**

**DATE :**

**COMMUNE :**

**ORGANISATEUR** : compléter la rubrique N° 1 ou N° 2 selon la situation juridique l'organisateur.

<b>1 ASSOCIATION SPORTIVE Type Loi 1901</b>
---

Dénomination exacte :

Siège Social :

Fédération d'Affiliation : **UFOLEP**

Numéro d'affiliation Fédérale :

Nom, Adresse, Numéro de téléphone, fax du responsable de l'organisation :

<b>RENSEIGNEMENTS concernant L'EPREUVE</b>
--

Nature de l'épreuve :

Horaires de l'épreuve :

Lieu de départ :

Lieu d'arrivée :

Nombre de participants :

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature et cachet de l'organisateur

## 2 IDENTIFICATION DU CIRCUIT

### 2-1 Notice explicative pour garnir l'imprimé d'identification circuit

Epreuve sur route de \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Page \_\_\_/\_\_\_

Repère	Ville/Lieu-dit	Carrefour	Direction	Route	Remarques
1					
2					
3					
4					

En cas de doute, garnissez cet imprimé avec l'aide des services municipaux	
Page ___/___	Lorsque plusieurs pages sont nécessaires, indiquez les numéros correspondants :
Repère	Commencez votre numérotation sur la ligne de départ. Mettez un numéro à chaque intersection, éventuellement numérotez aussi les points sensibles. Ces numéros peuvent vous servir pour positionner les signaleurs, pour donner des repères aux services d'assistance.
Ville/Lieu-dit	Indiquez les noms mentionnés sur le plan en annexe et ceux connus dans la région. Marquez les endroits traversés sans oublier ceux situés aux extrémités du circuit et aux changements de direction.
Carrefour	Répétez la route empruntée et les voies qui y débouchent.
Direction	Notez la direction de la prochaine ville importante. A défaut, ou s'il peut y avoir confusion, indiquez un lieu-dit, un édifice connu, un élément (stade, cours d'eau, ...) facilement repérable.
Route	Il s'agit de la route que l'on va emprunter, pas celle que l'on quitte. Nom de la rue, R.N. (route nationale), R.D. (route départementale), V.C. (voie communale). Ces abréviations sont suivies du numéro de la voie. Vous pouvez marquer en toutes lettres : accès Pompiers, voie privée, impasse.
Remarques	Cette colonne est facultative. Elle peut vous permettre de positionner vos signaleurs ; les services de police ou de gendarmerie vous indiqueront, peut-être, le nombre nécessaire globalement ou par point sensible. Indiquez tout renseignement que vous jugez utile.

## 2-2 IDENTIFICATION du CIRCUIT

Epreuve sur route de \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Page \_\_\_/\_\_\_

Repère	Ville/Lieu-dit	Carrefour	Direction	Route	Remarques
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

### 3 AVIS DE PASSAGE DES COMMUNES

INTITULE DE L'ÉPREUVE : \_\_\_\_\_

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

Mairie de :

*Avis du Maire*

*FAVORABLE - DEFAVORABLE*

Cachet

## 4 AVIS de PASSAGE d'une RANDONNEE CYCLOTOURISME

Lieu :

Date :

Madame, Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) : \_\_\_\_\_, ai l'honneur de vous aviser, en ma qualité de Président de \_\_\_\_\_ dont le siège se trouve à (adresse complète) : \_\_\_\_\_

que j'organise une randonnée non compétitive *Cyclotourisme*, sous les règlements de l'UFOLEP (Union Française des Oeuvres Laiques d'Education Physique) et que le circuit traversera votre commune le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ vers \_\_\_ h \_\_\_ et ce jusqu'à \_\_\_ h \_\_\_ .

Les voies empruntées dans votre commune sont : \_\_\_\_\_

Dans le cas où il ne serait pas possible de circuler à ce moment-là sur les voies proposées, veuillez, s'il vous plaît, me le faire savoir afin que je puisse prendre les dispositions nécessaires.

### Contact :

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Je m'engage :

- ❶ à rappeler avant le départ aux randonneurs et aux conducteurs des véhicules d'accompagnement, qu'ils doivent strictement respecter le code de la route.
- ❷ à prendre en charge les frais de service d'ordre exceptionnel et autres, mis en place le cas échéant à l'occasion de l'épreuve et à assurer la réparation des dommages et dégradations de toute nature causés à la voie publique ou à ses dépendances, du fait des concurrents, des organisateurs ou de leurs préposés.

Je déclare être assuré(e) auprès d'une Compagnie Française agréée par le Ministère des Finances et Affaires Économiques, suivant un contrat conforme au modèle B figurant en annexe de l'arrêté interministériel du 20 Octobre 1956 (J.O. du 06.11.56-p. 10575).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,  
(Signature et Sceau)

## 5 RÈGLEMENT RANDONNÉE CYCLOTOURISME

Intitulé de la manifestation : \_\_\_\_\_

Club organisateur : \_\_\_\_\_

Epreuve ouverte à : \_\_\_\_\_

Départ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heure(s) \_

### RAPPELS :

- Le fait d'être engagé, indique que le cyclotouriste aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.
- Pour s'engager, le cyclotouriste doit obligatoirement présenter sa **LICENCE UFOLEP**, ou un Certificat Médical de moins de 3 mois pour les non licenciés.
- Une autorisation parentale sera exigée pour tous les mineurs non accompagnés.
- **Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.**
- Le responsable de la manifestation peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de celle-ci.
- Tout cyclotouriste se doit de respecter le code de la route, les arrêtés préfectoraux et municipaux des localités traversées, ainsi qu'aux consignes des organisateurs.

Cachet de l'association organisatrice

## 6 AVIS de PASSAGE d'une RANDONNEE V.T.T.

Idem Avis de passage d'une randonnée cyclotourisme

## 7 AUTORISATION de PASSAGE chemins privés, terrains... ORGANISATION d'une épreuve V.T.T. UFOLEP

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur : \_\_\_\_\_

Autorise le club de : \_\_\_\_\_

à passer sur mon terrain pour l'organisation d'une manifestation VTT UFOLEP dénommée : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ sous la responsabilité de ses  
représentants.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature,

## 8 RÈGLEMENT RANDONNÉE VTT

Idem Avis de passage d'une randonnée cyclotourisme